



Permis probatoire invalide du a un controle d alcoolémie

Par **bouba40**, le **22/10/2015** à **22:10**

bonjour

mon fils a été controler avec 0,33g d alcool avec un permis probatoire ca lui a coute 6 points il n avait pas encore 1 an de permis son permis est donc invalide et a du le rendre a la sous prefecture (il n y a pas eu d accident et il n y a pas de tribunal) sur ce je suis aller a mon assurance pour arreter l assurance jeune conducteur puisqu il doit tout repasser mais que dans 6 mois et la on m a demander le pourquoi et j ai dis le pourquoi ma question est: est ce qu il va etre penaliser (sur le point financier et voudras t on l assurer) pour sa prochaine souscription a une assurance et devras t il obligatoirement le dire
merci d avance pour votre réponse
une maman très inquiète

Par **chaber**, le **23/10/2015** à **07:09**

Bonjour

[citation] ma question est: est ce qu il va etre penaliser (sur le point financier et voudras t on l assurer) pour sa prochaine souscription a une assurance et devras t il obligatoirement le dire
[/citation]

Votre fils devra signaler **absolument** à l'assureur ses antécédents sous peine de nullité de

contrat pour fausse déclaration

Ce sera galère pour se réassurer